

**Gestion collective**

à

Affaire suivie par :  
Nathalie REGNOUF  
Tél. 03 69.20.93.11  
Mél : [nathalie.regnouf@ac-strasbourg.fr](mailto:nathalie.regnouf@ac-strasbourg.fr)

65 avenue de la Forêt Noire  
CS 30006  
67083 STRASBOURG Cedex

Mesdames et Messieurs les Instituteurs  
et Professeurs des écoles du Bas-Rhin  
  
s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Education Nationale, chargés de  
circonscription du 1<sup>er</sup>

Strasbourg, le 19 janvier 2022

**Objet** : avenant à la circulaire relative aux priorités médicales et sociales - rentrée scolaire 2022

La situation de parent isolé n'étant plus assimilée à une priorité légale de mutation, elle sera désormais traitée dans le cadre des situations sociales.

L'enseignant concerné qui souhaite demander une bonification dans l'optique d'une participation au mouvement intra-départemental doit alors se rapprocher du secrétariat des assistantes sociales au 03.88.23.35.29.

**Avant le 14 mars 2022** délai de rigueur, l'intéressé transmet au directeur académique le rapport remis par l'assistante sociale accompagné d'un courrier explicatif.

Pour le directeur académique  
L'adjoint au directeur académique chargé du 1<sup>er</sup> degré

  
Jean-Baptiste LADAIQUE